



**Comité de programme  
du Secondaire**

Directrice :

Pr. Anne Sgard

[anne.sgard@unige.ch](mailto:anne.sgard@unige.ch)

## **PROCES VERBAL**

**Séance du COMPRO du lundi 6 mai 2013**

de 17h00 à 19h00 – Salle PM 234

**PV ADOPTE**

---

### **Personnes présentes**

Anne Sgard (AS), Charles Heimberg (CH), Brigitte Gerber (BG), Pierre-François Burgermeister (PFB), Claire Forel (CF), Jean-Sébastien Graulich (JSG), Raphaël Fornallaz (RF)

### **Personnes excusées**

Walter Loosli (WL), Simon Toulou (ST), Alain Müller (ALM), Andréas Muller (AM), Catherine Walther Green (CWG), François Bertagna (FB), Marine Froeliger (MF)

---

### **Ordre du jour**

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 8 avril
3. Informations de la directrice :
  - Procédure de reconnaissance
  - Question sur la formation DAS
  - Modification du PE pour les didactiques romandes
4. Suite de la réflexion sur la gestion des flux en CCdida, réunion du groupe de travail et retour sur la séance plénière du 11 avril.
5. Divers

### **1. Approbation de l'ordre du jour**

OJ approuvé avec deux divers demandés

- Retour d'information donné par Claire Forel.
- Retour d'information sur la commission enseignement supérieur donné par JS Graulich

### **2. Adoption du PV du 8 avril 2013**

PV adopté avec les modifications souhaitées.

### **3. Informations de la directrice**

#### **CSD2 en langues et en sciences :**

Une question est posée : Pourquoi ne pas donner une équivalence ?

Il est précisé que c'est une question de parcours et non une question de contenu.

Une solution est avancée : pour les sciences, c'est en ordre, le séminaire de recherche n'étant pas le même.

Pour les langues : il faut apporter une modification en 2<sup>ème</sup> année. Il faut prendre une autre option que le séminaire de recherche de MASE.

**Procédure de reconnaissance** : la direction de l'IUFE a récemment reçu le pré-rapport des deux commissions (pour les deux ordres I et II) de la CDIP. Premier retour globalement positif. Quelques modifications d'ordre mineur à apporter (une quinzaine), puis quelques-unes plus importantes, qui nécessitent un travail plus délicat (telle que l'exigence de la CDIP de demander 90 crédits obligatoires pour tous les étudiants, avec la difficulté qu'en Faculté des Lettres seulement 84 crédits ont toujours été demandés, de même que différencier davantage secondaire 1 et secondaire 2, en équilibrant bien CO et PO).

Une visite des deux commissions à l'IUFE est fixée les 16 et 17 octobre 2013, visite qui devrait permettre de finaliser ce dossier en vue de l'obtention de la reconnaissance fédérale du titre demandée.

**Question sur la formation DAS** : la Présidente va regarder directement avec la Direction de l'IUFE.

**Modification du PE pour les didactiques romandes** : PE accepté selon ce qui a été dit dans le cadre de la séance du Compro du mois de mars 2013.

### **4. Suite de la réflexion sur la gestion des flux en CCdida, réunion du groupe de travail et retour sur la séance plénière du 11 avril.**

Une grande réunion DIP/UNI est prévue pour le 10 juin 2013.

## Gestion du flux des étudiants (FORENSEC)

Voici les principaux axes abordés par ce groupe de travail

### 1<sup>ère</sup> séance du Groupe de travail :

- La sélection des étudiants pour la rentrée 2013 se fait selon un dispositif transitoire (dûment annoncé aux personnes concernées). En effet, le temps manque pour définir et valider une nouvelle procédure.
- Dès 2014, les pistes suivantes tentent à se dessiner :
  - La sélection se fera à l'entrée du CCDIDA afin d'éviter de conduire des dizaines d'étudiants dans une forme d'impasse s'ils ne trouvent pas de stage en emploi. Pour ce faire, un système de quotas sera établi, qui tiendra compte du nombre de places disponibles dans les écoles genevoises. Il faut toutefois rappeler que le DIP n'est pas en mesure, pour des raisons qui tiennent à son organisation et à son budget, d'annoncer de façon catégorique et précise le nombre de places de stages disponibles (d'autant plus que l'annonce devra être donnée une année à l'avance). Il est donc indispensable que la seconde année de formation se fasse selon des dispositifs variables (cf infra).
  - Le test, éliminatoire, de français se fera également à l'entrée du CCDIDA. Il cherchera à vérifier les deux points suivants : connaissance de la langue et capacité à communiquer. La collaboration avec la maison des langues se poursuivra.
  - Si elle relève de la responsabilité de l'université, la sélection des étudiants doit logiquement tenir compte des critères qu'utilise le DIP quand il recrute des enseignants. (Ces critères figurent expressis verbis sur le site internet du département). Il s'agit de savoir si une forme de pondération de ces critères est de mise, et si oui comment.
  - Un examen attentif des titres obtenus par l'étudiant ainsi que de son CV doit être opéré. Plus précisément, les expériences professionnelles antérieures dans l'enseignement (remplacements) ou dans des domaines voisins (animation de groupes de jeunes, etc) doivent être prises en compte. Il est donc important que les instances concernées (et, notamment, le DIP) fournissent aux intéressés les attestations voulues prouvant leur parcours antérieur.
  - Il ne faut pas sous-estimer l'importance de la présentation, qu'il s'agisse de l'aspect extérieur de l'étudiant ou du soin avec lequel le dossier de candidature est organisé.
  - Il est important que la sélection préfigure à la fois les qualités professionnelles du futur enseignant, mais aussi les éléments sur lequel reposent les cours du CCDIDA.
  - Il est rappelé que l'université pratique depuis nombre d'années la sélection des étudiants qui s'inscrivent à la formation pour l'enseignement primaire. Il serait donc judicieux de s'inspirer de l'expérience ainsi accumulée (cf Madame Lucie Mottier Lopez).

## 2<sup>ème</sup> séance du groupe de travail :

- Certains étudiants vivent mal les entretiens de sélection. Sans doute est-ce dû à l'importance réelle que revêt ce moment dans la perspective d'un emploi futur. L'an prochain, les professeurs des étudiants y participeront également. Les associations professionnelles, quant à elles, aimeraient que les directeurs d'école soient également partie prenante de cette sélection. Il est rappelé que cela était possible, mais que les chefs d'établissement ont décliné cette offre.
- Au début juin, des propositions nouvelles seront faites au recteur et au Conseiller d'Etat quant au mode de sélection des étudiants. En résumé, à ce stade, le schéma retenu dès la rentrée 2014 serait le suivant :
  1. La sélection se fait à l'entrée du CCDIDA. Elle ne concerne que les disciplines communes CO-PO, à l'exception du latin.
  2. Pour les disciplines propres au PO (ainsi que pour le latin), la formation n'est pas nécessairement ouverte chaque année; elle peut se faire en partage avec les autres HEP de Suisse romande.
  3. La sélection se base sur un test de français (éliminatoire) et sur des critères connus à l'avance. Elle donne lieu à un classement des étudiants qui sont admis à la formation par ordre de priorité.
  4. Pour chaque discipline, le nombre de candidats retenus se fait d'entente avec le DIP, en fonction des possibilités de stage offertes et en tenant compte des possibilités d'emploi futur sans qu'il s'agisse toutefois d'un mécanisme "poste à poste". En d'autres termes, obtenir la MASE ne donne pas une garantie d'emploi.
  5. Pour une question de viabilité du système, un minimum de 5 étudiants par disciplines est choisi. (Au-dessous de ce chiffre, la dynamique d'un séminaire de formation est difficile à assurer).
  6. Un étudiant choisi à l'entrée du CCDIDA doit pouvoir terminer les deux années de formation (sauf, bien entendu, s'il échoue à ses examens, y compris, et notamment, en ce qui concerne la pratique).
  7. Dans cette nouvelle organisation, les stages d'observation disparaissent. Seuls existent deux types de stages : en accompagnement et en responsabilité.
  8. Les stages se font obligatoirement dans les deux degrés d'enseignement (CO et PO) et ce afin de répondre aux exigences de la CDIP par apport à la reconnaissance du diplôme. La répartition des heures entre CO et PO ne correspond pas nécessairement à des parts égales.
  9. Le nombre d'heures de stage en responsabilité est fixé, selon les possibilités, à 6h-8h au minimum (point à reprendre)
  10. Chaque école secondaire où se donne un enseignement général se voit attribuer un nombre d'heures réservées pour des stagiaires.
  11. Dès lors, la question des catégories statutaires, de leur libellé, de leur priorité dans l'attribution de l'emploi doit être redéployée. En effet, cette part réservée aux stagiaires "échappe" aux catégories statutaires.
  12. Les stagiaires devraient, dans la limite du raisonnable, avoir l'autorisation d'effectuer des remplacements.

L'objectif final est que d'ici fin mai 2013 – juin 2014 toutes les pistes possibles évoquées soient récapitulées pour ensuite être soumises au conseiller d'Etat.

De plus, un bilan des entretiens de sélection effectués par WL et ST sera fait afin de connaître si l'issue est positive ou non et définir les modalités finales de ce test pour la future année académique.

Il est demandé que les critères de sélection, utilisés dans le cadre des entretiens, soient publiés. De même que les critères utilisés dans le cadre du test de français par la Maison des langues doivent être communiqués aux Associations professionnelles ; le niveau de français exigé à travers ce test doit être clairement communiqué.

Le problème « gestion du flux des étudiants », quand et comment opérer une sélection des candidats, sera repris lors d'une prochaine séance de Compro.

#### **4. Divers**

- Retour d'information de Claire Forel : mail de Anne Catherine Monnier-Silva du lundi 6 mai 2013 intitulé « petit retour positif sur l'IUFE » .

Retour positif donné de la part des écoles sur l'IUFE (Cycle de Pinchat).

- Retour d'information sur la commission enseignement supérieur donné par JS Graulich.

La séance est levée à 19h00.